

BUREAUX: RUE NAIN, 1, ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois... 12 fr. Six mois... 23. Un an... 44. L'abonnement continue, sauf avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT: A. REBOUX. Le Nord de la France. Trois mois... 14. Six mois... 27. Un an... 51. ANNONCES: 15 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bulier et C° place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 25 MARS 1872

BULLETIN QUOTIDIEN

Le rapport de M. Cordier sur la question des tarifs soulève en ce moment des difficultés sérieuses. Il se composera, dit-on, de deux parties bien distinctes: la première détaillera les tarifs que la commission pense devoir être plutôt acceptés par l'industrie; la seconde fera connaître l'avis de la commission à l'égard de l'impôt sur les matières premières. D'après les dernières indications, le rapporteur se prononcera contre l'adoption de cet impôt, qui ne pourra être recouvré que dans le courant de 1873; enfin, il laisserait l'Assemblée juge de la question. Les mêmes détails que ceux que nous donnons sont indiqués par le Journal des Débats, qui termine en disant que la commission des tarifs n'a pas encore fini son travail, mais qu'elle le continuera avec une telle assiduité que ses membres ne peuvent même pas prendre part aux séances de l'Assemblée. En résumé, ajoute la même feuille, il n'existe point d'accord entre la commission des tarifs et le gouvernement, soit sur les matières premières, soit sur les textiles, et la commission du budget reprend l'impôt sur les transactions commerciales.

D'après le Journal des Débats, M. Thiers aurait dit à la commission des tarifs qu'il fallait que les questions d'impôts fussent discutées avant Pâques. « Le crédit de la France, aurait dit le Président, souffre de l'état d'incertitude dans lequel on laisse les finances. Une solution immédiate est indispensable pour raffermir la confiance. Il me faut 50 millions sur les textiles; vous êtes des égoïstes. Les colons me fourniront 25 millions; les lins, les laines et la soie me donneront le reste. — On ajoute que M. Thiers maintient toujours le droit de 40/0 sur les soies. — Une industrie aussi riche, aussi prospère que celle des soies, aurait-il dit aux délégués de la Chambre de Lyon, peut parfaitement s'imposer des sacrifices sans nuire à son commerce. Quant à l'impôt sur les transactions dont on me parle encore, je l'assimile à l'exercice. Il rendrait mon gouvernement trop impopulaire, je le repousse positivement.

Enfin, M. Thiers se serait déclaré hostile aux droits avec drawback, parce qu'il redoutait l'inconvénient de la fraude qui en serait la conséquence certaine. La commission des tarifs a entendu, dans la journée du 21, des délégués du commerce lillois qui venaient combattre l'impôt sur les matières premières. De son côté, et ainsi que nous l'avons déjà dit, la Chambre consultative de Roubaix, prépare un nouveau mémoire sur la question.

Lettre de Paris

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 22 mars 1872.

Le gouvernement a fait rectifier hier par l'Agence Havas la nouvelle que je vous ai transmise dans ma dernière correspondance sur l'ordre d'armer, dans les soixante-douze heures les trois plus gros vaisseaux cuirassés de la flotte mouillée à Toulon. D'après l'Agence Havas, le monde politique n'aurait pas à se préoccuper de cette mesure. L'armement des trois navires cuirassés n'aurait d'autre objet que de les mettre à même de prendre part aux exercices de l'escadre d'évolution. Malgré le texte rassurant du communiqué, les commentaires n'en continuent pas moins de se multiplier. Des bruits assez graves circulent, dans les couloirs de l'Assemblée, on assure que l'escadre d'évolution de la Méditerranée aurait reçu l'ordre de se tenir prête à partir au premier signal.

Rapprochez ces rumeurs des nouvelles que nous apportent les journaux Allemands, et des renseignements que nous communiquent toutes les lettres particulières qui arrivent de Rome et de Berlin, et vous conviendrez que le pessimisme n'est pas hors de saison. D'après les on dit qu'on colporte dans les cercles politiques, l'empereur d'Allemagne aurait télégraphié au prince Frédéric-Charles à Rome, de ne quitter l'Europe, en ce moment, sous aucun prétexte. S'il faut ajouter foi aux menues indiscrétions, le prince de Bismarck songerait à nouer une nouvelle intrigue diplomatique. A l'heure qu'il est il fomentait des troubles en Espagne pour rendre le trône vacant et y placer le prince de Hohenzollern. Ce faisant le chancelier de l'empire, ajoutent les nouvelles, obéirait

moins à ses propres plans qu'à ceux de l'empereur Guillaume, lequel tient fermement à reconstituer dans toute son intégrité, l'empire germanique.

A Berlin personne ne fait mystère de ce projet, le Reichstag, la cour, les salons ministériels, les légations étrangères sont au courant des combinaisons qui s'élaborent pour replacer sur la tête de Guillaume la couronne de Charles-Quint. L'Italie serait la première proie convoitée par nos vainqueurs, ensuite viendrait l'Espagne.

Ne vous récriez pas, voici qu'on nous signale la présence d'agents prussiens qui lèvent des plans dans la province de Tarragan et dans la Vieille-Castille. A Barcelone plusieurs officiers déguisés ont été reconnus par la police. Le gouvernement français, du reste, ne reste pas spectateur passif de ces armements. 480 millions doivent être affectés, comme je vous l'ai déjà dit, aux travaux de défense du pays. Le ministre de la guerre fait de nouvelles commandes de Chassepots perfectionnés (système Martini) et de nouvelle artillerie de campagne. On parle en même temps de donner à la ville de la Fère-en-Tardenois (Aisne) une grande importance stratégique et de l'entourer de forts.

Même activité chez nos voisins d'Outre-Manche. L'Angleterre vient d'acheter le secret d'un système de torpilles qui dépassent en puissance destructive tout ce qu'on peut imaginer. Une expérience faite à Greenwich, a donné des résultats décisifs. De leur côté les américains viennent d'organiser un corps de torpilles sur des bases nouvelles.

Après les projets de la Prusse, ce qui préoccupe le plus la Chambre, c'est l'entente entre M. Thiers et la Commission du budget. Une transaction est-elle enfin intervenue entre les belligérants? On l'ignorait ce matin encore, bien que la nomination de M. Cordier comme rapporteur indiquât plutôt une reprise qu'une suspension des hostilités. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. Thiers a fait un accueil assez froid aux délégués de l'industrie lyonnaise qui venaient protester au nom de leurs commettants contre l'impôt projeté sur les matières premières.

Disons en passant que l'industrie lyonnaise est en ce moment éprouvée par de nombreuses grèves. On annonce six grèves à la fois celle des bronziers, des balanciers, de la Mulatière, des Guimpier, des ouvriers chapeliers des deux sexes et des charpentiers, ces derniers ne veulent reprendre leur travail qu'aux conditions suivantes: journée de 10 heures et 6 francs de salaire quotidien, au lieu de 5 fr. et 5 fr. 50.

Le bruit s'accrédite que l'ancien conseil supérieur du commerce doit être reconstitué, M. Pouyer-Quertier en serait le président; un de ses premiers actes serait d'étudier une combinaison nouvelle destinée à remplacer le traité de commerce qui vient d'être dénoncé.

Il est à peu près certain que la Chambre prendra des vacances dont la durée variera de 3 à 4 semaines; pendant cette suspension des travaux législatifs fonctionnera naturellement une commission de permanence. La composition de cette commission n'est pas encore arrêtée. Parmi les systèmes mis en avant, le gouvernement est décidé, paraît-il, à appuyer celui qui consisterait à nommer dès à présent la Commission du budget de 1873, et à lui faire remplir simultanément le rôle d'une commission de permanence.

M. Thiers est venu hier, passer une partie de la journée à Paris. Il a visité les ruines de sa maison de la Place St.-Georges.

De nouveaux noms sont mis en avant pour la préfecture de Seine-et-Oise. On parle de MM. le marquis de Villeneuve-Bergement et le comte Faucher de Careil. Autres bruits: M. Calmon serait nommé directeur de la dette inscrite et remplacé par M. de Kératry; M. Vautrain nommé préfet de la Seine, et M. Léon Say obtiendrait un portefeuille dans la prochaine combinaison ministérielle.

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 22 mars 1872.

Les négociations ont continué, pendant ces derniers jours, entre les principaux membres de la droite, M. Thiers et la noucature au sujet de la mise à l'ordre du jour des pétitions catholiques en faveur du Pape. Mgr Dupanloup et M. de Corcelle ont eu plusieurs entretiens avec M. Thiers. Il ne serait pas impossible que le rapport sur ces pétitions fût fait le samedi 23 mars; ce dé-

bat s'engagerait donc immédiatement et se terminerait pas un ordre du jour motivé adhérent aux considérations exprimées dans le rapport pour les droits du Saint-Père. M. Thiers se déclare prêt à consentir à tout ordre du jour qui, dans les circonstances actuelles, n'exposera pas la France à un conflit avec l'Italie appuyée par l'Allemagne.

Ce même prince Napoléon qui travaille aujourd'hui à une alliance de l'Italie avec l'Allemagne, en vue du rétablissement de l'Empire, c'est ce même prince Bonaparte qui, en 1856, a fait tant de voyages de Paris à Florence pour amener l'alliance de l'Italie avec la Prusse, c'est-à-dire faciliter cette victoire de Sadowa qui a été, comme le duc de Gramont vient d'en faire l'aveu, le prélude à la victoire de la Prusse à Sedan! ne nous laissons pas de répéter que tous les libéraux de l'école du journal des Débats, les démocrates du Siècle et de toutes les fractions révolutionnaires ont été les complices du prince Napoléon dans sa politique anti-française de 1839 à 1866!

Le prince de Galles, dans les conversations que je vous citais, il y a deux jours, a bien pu prendre ses desirs pour de prochaines réalités, en ce qui concerne le retour de l'Empire. La dénonciation du traité de commerce ne peut qu'augmenter les sympathies de l'Angleterre, pour le bonapartisme. Mais par quelle porte peut-il rentrer? L'armée fournirait-elle assez de traites pour livrer de nouveau la France à l'homme de Sedan?

Afin de nager entre deux eaux, M. Jules Simon est devenu diplomate. Il a déployé, hier, à la chambre, une dextérité dont M. de Rémusat devait être jaloux.

On discutait le budget des cultes, M. Bauchet, (de la gauche de Marseille) s'est étonné que nous eussions encore une allocation à voter pour le chapitre de Saint-Denis.

Comment, disait l'orateur, comment se fait-il qu'en république nous ayons encore des mânes royales à garder? Aujourd'hui la royauté n'existe plus que dans l'histoire. Qu'on ne m'objecte pas que notre république n'est que provisoire. Qu'y a-t-il de plus durable en France que le provisoire? Le provisoire, c'est notre état normal depuis un siècle. Nous sommes donc normalement en république. Et je voudrais bien que M. le ministre de la république nous expliquât comment il a pu s'ériger en gardien des condres royales. Pendant un quart-d'heure, le perfide Marseillais s'est promené de l'air le plus innocent, sur les plates bandes de la droite, tout en retournant le poignard dans la plaie du ministre des cultes, de manière à le mettre dans l'alternative ou de s'allier la majorité par un brusque mouvement à gauche, ou de rompre avec la gauche en prenant fait et cause pour la majorité. La situation était si délicate que nul ne songeait à interrompre. On était tout oreilles.

Mais l'homme qui a su naviguer entre l'Internationale et la monarchie ne s'est tenu pas pour si peu. Il s'est d'abord tourné vers la gauche et lui a déclaré qu'il n'y avait point ici de question religieuse, mais une simple question de légalité. La première catégorie des chanoines de St-Denis, a-t-il dit, se compose d'évêques. Or, tout évêque a droit à son traitement en vertu de la loi et jusqu'à la dernière heure. Nous le leur donnons à Saint-Denis quand leurs infirmités ne leur permettent pas de le recevoir ailleurs. Aimeriez-vous mieux qu'ils le reçoivent dans un évêché qu'ils ne seraient pas en état d'administrer? La seconde catégorie du canonat de Saint-Denis se compose d'ecclésiastiques que l'Etat a enlevés à la direction de l'ordinaire et aux ressources du culte séculier pour les consacrer aux services publics, tels que les aumôniers de l'armée ou de la flotte. Quand ces prêtres-soldats ont usé, pour l'Etat, leur santé et leurs forces, sur les champs de bataille ou dans les expéditions lointaines, ils viennent recevoir à Saint-Denis les invalides de la foi. La loi le veut ainsi; et ce n'est pas moi qui violerai la loi pour le plaisir de commettre une ingratitude.

La gauche était interdite, sans lui laisser le temps de se reconnaître, le ministre des cultes a pris sa voix la plus larmoyante pour apostropher subitement la droite: Il est vrai, s'est-il écrié, que je ne suis point un adepte de la monarchie, mais si je ne professe pas le culte des trônes, il me plaît de professer celui des grands souvenirs. On a parlé de l'histoire, où dorment, dit-on, les cendres des rois. C'est aussi dans cette

grande et glorieuse histoire que j'aime à chercher mes enseignements, à reporter mon admiration; et jusque dans les caveaux de Saint-Denis, nul ne m'empêchera de respecter toutes les gloires de la France.

Béranger aurait pu conclure: Il a mis de tout dans ce discours-là! Mais la bonne foi nous fait un devoir de dire que ce discours a eu les applaudissements de tous les côtés de la majorité. Un danseur en équilibre sans balancier sur la corde n'aurait pas ravi plus de suffrages. Voilà ce que c'est que de travailler à l'école de M. Thiers.

Le dossier de l'affaire Bazaine doit être déposé, demain, par le conseil d'enquête entre les mains du président de la république; on me confirme que le conseil d'après l'avis de M. Thiers, a renoncé à demander le renvoi du maréchal devant un conseil de guerre, afin d'éviter la démolition qui serait produite dans l'armée par le système de défense de Bazaine qui associe à la responsabilité celle des autres maréchaux et généraux. Cinq députés de la gauche doivent déposer, dit-on, une proposition pour demander soit la mise en accusation du maréchal; soit sa radiation des cadres de l'armée. M. Thiers fera tout ce qu'il pourra pour faire écarter cette proposition.

Informations-Nouvelles

D'après une correspondance de Rouen, le Siècle avait reproché, dans un de ses derniers numéros, à M. Pouyer-Quertier, d'avoir, pendant son passage au ministère des finances, commis un acte d'illégalité dans les circonstances suivantes: La loi du 4 septembre 1871 portant augmentation des droits sur divers objets de consommation devait être suivie d'un inventaire de tous les entrepôts de combustibles, inventaire daté du jour où la loi devenait exécutoire. Il y eut un retard de 24 heures dans les inventaires de la ville du Havre, dit le Siècle. Or, M. Pouyer-Quertier, alors ministre des finances, ordonna la restitution des droits payés, plus de 100,000 fr., par les contribuables. Le Nouvelliste de Rouen, répond en ces termes au Siècle: « Nous avons pris des informations à Rouen, auprès des administrations compétentes et il résulte de nos renseignements que le récit du Siècle n'est qu'une faule des plus grossières. Ni la douane, ni l'administration des contributions indirectes n'ont remboursé aux contribuables rouennais la somme dont parle le Siècle, et il n'y a pas un mot d'exact dans ce qu'il dit sur l'application de la loi du 4 septembre 1871 au Havre et dans notre ville. » Le Nouvelliste met le Siècle en défi de donner la moindre preuve de ce qu'il avance.

On écrit de Posen, le 14 mars: « Commedia finita. Le zouave pontifical, le polonais, le catholique fanatique, l'assassin envoyé à Berlin pour trancher le fil des jours précieux du prince de Bismarck, est mis en liberté, le rideau tombe, on enlève les décors, les lampes sont éteintes, la foule s'écoule silencieusement et il ne reste, de toute cette mise en scène, qu'un vote enlevé par le gouvernement à la chambre des seigneurs et une honte ajoutée à l'histoire de notre temps. L'assassin a cessé d'être polonais, il n'est plus catholique fanatique, il n'est pas assassin. Voilà ce qu'on découvre deux jours après la discussion parlementaire, quinze jours après la visite domiciliaire chez Mgr Kozmian. »

L'Union annonce l'évasion de Simon Meyer, condamné à mort dans l'affaire de la rue des Rosiers, mais qui avait obtenu une commutation de peine.

Le journal l'Armée, qui avait reparu à Laguy, vient d'être saisi.

Le procès intenté par M. Goupil à Paul Féval, à propos de son roman la Rue de Jérusalem, vient de se dénouer devant la première chambre du tribunal civil de la Seine. M. Goupil avait cru reconnaître sa mère dans un personnage jouant un rôle ridicule et odieux. L'affaire, qui a pris deux audiences tout entières, avait excité une grande curiosité.

Malgré une brillante plaidoirie de M. Lachaud (pour M. Goupil) et après une spirituelle réplique de M. Frédéric Thomas, qui a établi fortement, en droit et en fait, la position irréprochable de Paul Féval, M. le substitut d'Herbelot, examinant le livre à un point de vue remarquablement élevé, a conclu en faveur de l'écrivain, et, à l'audience de mercredi 20 mars, le tribunal, présidé par M. Delange, a rendu un jugement qui déclare M. Goupil non recevable, en le condamnant aux dépens.

Comme nous l'avions annoncé, le tribunal correctionnel de Nevers a été saisi hier, du procès en diffamation intenté par Mgr Four-

cade, évêque de Nevers, au journal le Peuple, organe des radicaux de Moulins.

M. Gilbert Steuger, gérant du Peuple, a été condamné par défaut à un mois de prison, 1,000 fr. d'amende et 2,000 fr. de dommages-intérêts, et à l'insertion du jugement dans le Peuple, de l'Allier, et dans le journal imprimé à Nevers.

Les personnes qui ont consciencieusement arpenté les deux ou trois cents colonnes que les journaux anglais ont consacrées à l'affaire Tichborne connaissent l'incident que voici: Dans le courant des débats, un jeune homme a déclaré, au milieu de l'émotion générale, qu'il avait connu le vrai Tichborne dans son enfance et qu'ils avaient imaginé, dans leurs jeux, de se taturer le bras de la même façon. Le prétendu Tichborne, interpellé, n'a pu montrer le tatouage en question: profonde impression dans l'auditoire et dans le jury.

Un journal anglais, à l'occasion de cet incident, émet quelques réflexions judiciaires. La morale de l'affaire Tichborne, dit-il, c'est l'utilité du tatouage des héritiers en bas âge. Tout jeune gentleman ayant l'espoir d'un titre ou d'une terre devrait être marqué dès l'enfance d'un signe indélébile. Il serait facile de disposer les marques de manière à déceler le talent des contrefacteurs. Par exemple, on pourrait, avec une machine, faire sur la peau un dessin aussi compliqué que celui d'un billet de banque. Le modèle serait conservé dans les archives de la famille, qui l'exhiberait au besoin.

C'est là une heureuse idée et qui pourrait être développée: du reste, tous les constructeurs de mélodrames ont employé des procédés analogues pour retrouver au cinquième acte les enfants qu'ils avaient perdus au premier.

Une affaire des plus mystérieuses préoccupe vivement l'opinion publique en ce moment à Bruxelles. Un journal hebdomadaire de la capitale, l'Eclairer, qui a pour rédacteur en chef M. Ar. Mandel, — celui-là même auquel est due la découverte première des procédés — plus que singuliers de Langrand-Dumonceau — annonce nettement qu'il a connaissance d'un crime horrible qui aurait été commis récemment au quartier Léopold, le faubourg Saint-Germain de Bruxelles. Deux personnes auraient trouvé la mort dans cette affaire, et le coupable serait un personnage appartenant au plus grand monde bruxellois.

Le rédacteur en chef de l'Eclairer a été appelé immédiatement chez le commissaire de police de son quartier et interrogé au sujet de cette révélation. M. Mandel a déclaré au commissaire qu'il entendait ne faire sa déposition qu'au juge d'instruction et il a refusé de donner à la police aucun éclaircissement.

On sait qu'une enquête de simple police peut être arrêtée et n'avoir aucune suite, tandis que les investigations du parquet réclament une ordonnance de poursuite ou de non-lieu prononcée par la chambre des mises en accusation. M. Mandel déclare à qui veut l'entendre que c'est afin qu'on ne puisse étouffer l'affaire, eu égard à la position du coupable, qu'il entend ne faire sa déposition qu'entre les mains du juge d'instruction.

On prête à M. le comte Jaubert, après le rejet de son amendement sur les subventions théâtrales, un mot assez imagé:

« Nos finances tombent dans le quatrième dessous de l'Opéra. »

Il y aura toujours des enfonceurs de portes ouvertes.

La gauche dite républicaine a chargé son conseil de direction d'insister auprès du gouvernement pour que le budget de 1873 soit bientôt déposé.

Il y a quinze jours que le gouvernement a pris, dans la commission du budget, l'engagement formel de présenter ce budget dans un très bref délai.

Le Times publie les nouvelles suivantes qu'il dit lui venir de son correspondant particulier à Berlin:

« Le gouvernement russe a résolu de rouvrir Sébastopol comme port militaire et commercial.

« Des arsenaux, des docks pour les réparations des navires de guerre y seront construits, et toutes les baies et rades de la Crimée seront protégées par des forts; en revanche, on n'élevera que peu ou point de fortifications dans l'intérieur de la presqu'île. »

« Le chemin de fer qui se dirige vers Sébastopol sera terminé d'ici à un an. »

Une heureuse répartition fait quelquefois plus pour le vote qu'une série d'arguments. — Avant-hier à la chambre, M. Depasse demandait une réduction sur les dépenses de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères. On murmurait sur divers bancs.